

République Française
Département de l'Essonne

—
Arrondissement
d'ÉVRY

—
Canton
de VIGNEUX-SUR-SEINE

Extrait du registre des
Délibérations

—
n° 25.132

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil : 39
En exercice : 39
Présents : 24
Représentés : 9
Excusés : -
Absents : 6

Objet : Actualisation des tarifs des services à la population

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué le douze juin deux mille vingt-cinq, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

PRÉSENTS :

Thomas CHAZAL, Maire,
Colette KOEBERLE, Monique BAILLOT, Joël GRUERE, Michelle LEROY, Leïla SAÏD¹, Patrick DUBOIS, Sophie MINE²,
Dominique DEVERNOIS, Samia LEMTAÏ, Norman CHARLES, Adjoints.
Elisabeth LEGRADE, Alain GALLET, René REAL, Gabin ABENA, Christina PEDRI, Faten BENHAMED, Djamila RAMIREZ³, Florian GOURMELON, Benjamin DONEKOGLU, Patrice ALLIO, Bouchra KHIAR, Maryline VIARD, Alain DENOUEL, Conseillers municipaux.

REPRÉSENTÉS :

Fouad SARI	par Joël GRUERE
Nicolas ALLEOS	par Leïla SAÏD
Marième GADIO	par Monique BAILLOT
Jeannette LECOQ	par Christina PEDRI
Fernando PEREIRA	par Dominique DEVERNOIS
Valérie HOULLIER	par Colette KOEBERLE
Virginia VITALINO	par Michelle LEROY
Fanny KARANI	par Thomas CHAZAL
Julia ALFONSO	par Benjamin DONEKOGLU.

ABSENTS :

Bachir CHEKINI
Frank GUEX
Sophiane TERCHOUNE
Samia CARTIER
Julie OZENNE
Sylvain ALLIROT.

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Madame Bouchra KHIAR est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.

¹ Arrivée à 19 h 10 avant que ne s'engagent les débats

² Arrivée à 19 h 10 avant que ne s'engagent les débats

³ A quitté la séance à 21 h 00 en donnant pouvoir à Sophie Mine

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°17.204 du 29 août 2017 fixant la politique tarifaire des services rendus à la population et déterminant les quotients et tarifs applicables ;

Vu la délibération n°18.174 du 19 juin 2018, actualisant les tarifs des services publics rendus à la population à compter du 1er septembre 2018 ;

Vu la délibération n°19.073 du 14 mars 2019 actualisant les tarifs des études et de l'accueil périscolaire soir élémentaire ;

Vu la délibération n° 19.251 du 25 juin 2019 actualisant les tarifs de l'Académie des Sports ;

Vu la délibération n° 21.210 du 17 juin 2021 créant un nouveau tarif social à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Vu la délibération n° 22.100 du 31 mars 2022 ajoutant un tarif d'adhésion au Centre social pour les bénévoles ;

Vu la délibération n° 22.272 du 28 juin 2022 révisant la grille tarifaire pour l'accès du public aux spectacles vivants ;

Vu la délibération n° 23.203 du 26 septembre 2023 créant un tarif pour l'accès à l'espace de remise en forme et à la salle d'échauffement au sein du gymnase Maurice Baquet ;

Vu la délibération n° 23.287 du 21 décembre 2023 créant des stages pédagogies au sein de l'EMAP à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la délibération n° 24.149 du 20 juin 2024 portant fixation des tarifs municipaux ;

Vu la délibération n° 24.202 du 26 septembre 2024 portant rectification d'erreurs matérielles sur la fixation des tarifs des services municipaux ;

Vu l'examen de la présente délibération par la Commission municipale « Ressources », réunie le 10 juin 2025 ;

Considérant que la Ville dispose de différentes grilles tarifaires qu'il est nécessaire de réviser, afin de tenir compte de la hausse des coûts que supporte la collectivité (matières premières, fluides, prestations, masse salariale...) pour mettre en œuvre ses activités ou l'entretien de son patrimoine quel qu'il soit ;

Considérant que l'évolution tarifaire demeure maîtrisée et suit le rythme de l'inflation -(2 % fin 2024 comme base de calcul), afin de préserver l'accès des usagers, notamment les familles et les plus fragiles, à l'ensemble des services proposés par la Ville ;

Considérant qu'il convient d'appliquer ces nouvelles grilles tarifaires à compter du 1^{er} septembre 2025 ;

Considérant, enfin, que dans un souci de clarté et de gestion, sont réunis sur la même délibération l'ensemble de la tarification en la matière, le tarif d'accès à l'espace de remise en forme et à la salle d'échauffement du gymnase Maurice Baquet, le tarif des stages pédagogiques proposés par l'EMAP (Ecole Municipale d'Arts Plastiques), le tarif d'inscription au dispositif du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) et le tarif d'adhésion annuelle au Centre social l'Amandier pour les bénévoles du centre social.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Par 29 voix POUR,

4 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Maryline Viard, Patrice Allio

Article 1 - DÉCIDE d'actualiser les tarifs des services rendus à la population.

Article 2 - FIXE les tarifs des services municipaux à compter du 1^{er} septembre 2025 conformément aux tableaux ci-dessous :

1 - ACTIVITÉS JEUNESSE	
Inscription annuelle auprès du SMJ (11/25 ans)	2,20 €
SORTIES HORS LES MURS (11/17 ans)	
Five	2,20 €
Cosmic laser	2,75 €
Paint-Ball	3,85 €
Cinéma	2,20 €
Bowling (2 parties)	3,25 €
Patinoire	2,75 €
Karting	3,85 €
Sortie à vocation culturelle (musées, monuments, châteaux, salons, parcs...)	1,15 €
Repas ou collation dans le cadre d'une sortie (en supplément du coût de l'activité)	3,25 €
Parcs d'attractions ou nautiques (Disneyland, Astérix, Aquaboulevard...)	7,65 €
Sortie à vocation sportive (escalade, quad, équitation, parcours aventure...), Zoo, aquarium...	30% du prix (2)
ACTIVITES ESTIVALES (11/17 ans)	
Piscine	1,15 €
Port aux Cerises (toutes activités)	2,20 €
Bases de loisirs (toutes activités, sans ticket loisirs)	3,25 €
Bases de loisirs (toutes activités, avec ticket loisirs)	1,15 €
Journée à la mer	3,25 €
SPECTACLES / SOIREEES / EVENEMENTS SPORTIFS (11/17 ans)	
Spectacles vivants hors les murs (spectacles parisiens...) et organisés par la Ville de Vigneux-sur-Seine	5,45 €
Evènements sportif (Matches : foot, basket, manifestations sportives...)	35% du prix (2)
Participation tournoi avec lot(s) organisé par le service (sportifs, jeux...) par jeune / tournoi	1,15 €
Soirée et activité sur structure avec collation (loto, film...)	2,20 €
Atelier musique chant : répétition, enregistrement, Atelier danse (hip-hop, danse africaine...), Atelier graff, street art, peinture..., Autres Ateliers par cycle par jeune	5,40 €
Soutien scolaire animé par un intervenant vacataire extérieur dans le cadre du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) par trimestre et par jeune	10,90 €

SEJOURS (11/17 ans)	
Séjour (+ de 2 j)	33% du prix (1)
ACTIVITES (18/25 ans)	
Toutes activités jeunesse à destination des jeunes 18/25 ans	50% du prix (1)
FORMATIONS (Point Information Jeunesse)	
Formation 16 / 25 ans (PSC1, surveillant de baignade, CACES 1 (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité)	25% du prix à définir
Formation BAFA (formation générale)	50% du prix à définir
TARIFS HORS VIGNEUSIENS	
Pourcentage applicable en plus du coût de l'activité	10% du prix à définir

(1) pourcentage du prix public ou négocié auprès du prestataire choisi

(2) Suivant le prix de revient, le tarif proposé sera arrondi aux 50 centimes inférieurs.

2 - ACTIVITÉ FLE

FLE	
Inscription à un atelier FLE1 ou FLE2	15,30 €

3 - ACTIVITÉS EMAP

Frais d'inscriptions		
Inscriptions	15,90 €	
EMAP Catégorie 1 (1h-2h hebdomadaire)		
Quotient familial		- 10 % à partir de deux inscriptions dans une même famille ou pour une inscription à deux activités
Tranche 1	14,80 €	13,30 €
Tranche 2	32,70 €	29,40 €
Tranche 3	42,90 €	38,60 €
Tranche 4	53,60 €	48,20 €
Tranche 5	67,40 €	60,70 €
Résident RPA - Tarif forfaitaire	14,80 €	
Hors commune :	96,90 €	87,20 €
A cette cotisation s'ajoutent les frais d'inscription		

EMAP Catégorie 2 (3h hebdomadaires)		
Quotient familial - Tarif pour une période de 5 mois		
Tranche 1	28,60 €	25,70 €
Tranche 2	64,30 €	57,90 €
Tranche 3	84,70 €	76,20 €
Tranche 4	105,10 €	94,60 €
Tranche 5	132,60 €	119,30 €
Hors commune	192,80 €	173,50 €
A cette cotisation s'ajoutent les frais d'inscription.		
Stages pédagogiques		
Élèves inscrits à l'EMAP	10,80 €	
(Vigneusiens ou hors commune)		
Élèves non-inscrits à l'EMAP	21,50 €	
(Vigneusiens ou hors commune)		
Tout stage débuté reste dû		

4 - ACTIVITÉS SPORTIVES

L'Académie des Sports (de 6 à 14 ans)	
Enfant vigneusien – Inscription annuelle du 1 ^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante	36,00 €
Enfant non vigneusien - Inscription annuelle du 1 ^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante	46,00 €
Stage pour enfant vigneusien – Tarif à la journée	21,00 €
Stage pour enfant non vigneusien – Tarif à la journée	26,00 €

Tarifs séjours sportifs :	
Quotient familial - Tarifs à la journée	
Tranche 1	22,00 €
Tranche 2	26,00 €
Tranche 3	31,00 €
Tranche 4	38,00 €
Tranche 5	45,00 €
Hors commune	64,00 €

Espace de remise en forme gymnase Maurice BAQUET	
Adhérents des associations sportives d'intérêt local Vigneusiennes (à l'année, sur présentation du justificatif de licence sportive)	36,00 €

5 - ACTIVITÉS DU CENTRE SOCIAL L'AMANDIER

Centre social l'Amandier	
Adhésion annuelle par foyer fiscal	3,90 €
Adhésion annuelle pour chaque bénévole	3,90 €

Chaque bénévole bénéficie du tarif au quotient le plus bas pour toutes les activités auxquelles un(e) bénévole souhaite participer

Sortie estivale en bus à la journée sans droits d'entrée (mer, bases de loisirs...)	
Quotient familial - Tarif adulte à la journée	
Tranche 1	8,20 €
Tranche 2	9,70 €
Tranche 3	11,30 €
Tranche 4	13,30 €
Tranche 5	14,80 €
Hors commune	32,70 €
Quotient familial - Tarif enfant à la journée	
Tranche 1	5,10 €
Tranche 2	6,70 €
Tranche 3	8,20 €
Tranche 4	9,70 €
Tranche 5	11,30 €
Hors commune	32,70 €
Sortie avec droits d'entrée (comprenant les sorties avec ou sans transport)	
Quotient familial - Tarif adulte	
Tranche 1	5,70 €
Tranche 2	6,70 €
Tranche 3	7,70 €
Tranche 4	8,70 €
Tranche 5	9,70 €
Hors commune	22,50 €
Quotient familial - Tarif enfant	
Tranche 1	3,60 €
Tranche 2	4,60 €
Tranche 3	5,70 €
Tranche 4	6,70 €
Tranche 5	7,70 €
Hors commune	22,50 €
Sortie sans droit d'entrée (comprenant les sorties avec ou sans transport)	
Quotient familial - Tarif adulte	
Tranche 1	2,20 €
Tranche 2	2,90 €
Tranche 3	3,60 €
Tranche 4	3,90 €
Tranche 5	4,40 €
Hors commune	9,70 €
Quotient familial - Tarif enfants	
Tranche 1	1,20 €
Tranche 2	1,90 €
Tranche 3	2,20 €
Tranche 4	2,90 €
Tranche 5	3,30 €
Hors commune	9,70 €

Ateliers organisés sur la structure	
Ateliers annuels	
Quotient familial - Tarif adultes	
Tranche 1	24,00 €
Tranche 2	29,40 €
Tranche 3	34,90 €
Tranche 4	40,30 €
Tranche 5	45,90 €
Hors commune	54,60 €
Quotient familial - Tarif enfants	
Tranche 1	12,10 €
Tranche 2	14,80 €
Tranche 3	17,40 €
Tranche 4	20,20 €
Tranche 5	23,00 €
Hors commune	27,40 €

**Le tarif enfant est applicable jusqu'aux 14 ans révolus de l'enfant.*

Ateliers sociolinguistiques (ASL)	
Ateliers sociolinguistiques (ASL) par mois	3,60 €
Ateliers d'initiations et de découvertes	
Quotient familial - Tarif par famille pour un atelier ou cycle d'atelier	
Tranche 1	1,90 €
Tranche 2	2,20 €
Tranche 3	2,90 €
Tranche 4	3,30 €
Tranche 5	3,90 €
Hors commune	29,10 €

Espace Ludothèque
Les familles bénéficient gratuitement de l'accès à toutes les activités organisées sur la structure par l'espace Ludothèque, sous réserve d'être à jour de leur adhésion.

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)	
Adhésion par trimestre et par enfant	11,00 €

6 - ACTIVITÉS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Accueils maternels	
Quotient familial - Accueil matin*	
Tranche 1	1,15 €
Tranche 2	1,65 €
Tranche 3	2,15 €
Tranche 4	2,85 €
Tranche 5	3,00 €
Hors commune	7,15 €

Quotient familial - Accueil soir*	
Tranche 1	2,00 €
Tranche 2	2,85 €
Tranche 3	3,70 €
Tranche 4	4,85 €
Tranche 5	5,30 €
Hors commune	12,55 €

**Les accueils sont d'une durée maximale de 1h20 le matin et de 2h20 le soir.*

Accueils élémentaires	
Quotient familial - Accueil matin*	
Tranche 1	1,15 €
Tranche 2	1,65 €
Tranche 3	2,15 €
Tranche 4	2,85 €
Tranche 5	3,00 €
Hors commune	7,15 €
Quotient familial - Accueil soir*	
Tranche 1	0,60 €
Tranche 2	0,85 €
Tranche 3	1,05 €
Tranche 4	1,35 €
Tranche 5	1,55 €
Hors commune	3,50 €

**Les accueils sont d'une durée maximale de 1h20 le matin et de 1h00 le soir.*

Autre tarification de l'accueil périscolaire	
Tarif "1 Euro" (Tarif spécial pour les accueils périscolaires maternels et élémentaires, matin, soir, appliqué aux familles suivies par le CCAS)	

Accueils de Loisirs Maternels (CLM)	
Quotient familial - CLM 1/2 journée	
Tranche 1	2,45 €
Tranche 2	3,50 €
Tranche 3	4,90 €
Tranche 4	6,35 €
Tranche 5	6,75 €
Hors commune	9,40 €
Quotient familial CLM Vacances et journée	
Tranche 1	4,90 €
Tranche 2	7,00 €
Tranche 3	9,80 €
Tranche 4	12,60 €
Tranche 5	13,45 €
Hors commune	18,90 €

Accueils de Loisirs Élémentaires (CLP)	
Quotient familial - CLP 1/2 journée	
Tranche 1	2,55 €
Tranche 2	3,70 €
Tranche 3	5,00 €
Tranche 4	6,40 €
Tranche 5	6,90 €
Hors commune	9,50 €
Quotient familial - CLP Vacances et journée	
Tranche 1	4,90 €
Tranche 2	7,00 €
Tranche 3	9,80 €
Tranche 4	12,60 €
Tranche 5	13,45 €
Hors commune	18,90 €

Séjours	
Quotient familial - Séjours Centre de vacances enfants – Tarifs à la journée	
Tranche 1	13,65 €
Tranche 2	18,85 €
Tranche 3	23,00 €
Tranche 4	31,90 €
Tranche 5	36,25 €
Hors commune	61,40 €
Quotient familial - Séjours vacances ados -Tarifs à la journée	
Tranche 1	20,95 €
Tranche 2	24,35 €
Tranche 3	29,00 €
Tranche 4	36,20 €
Tranche 5	42,50 €
Hors commune	63,30 €

****Le paiement des séjours pourra être effectué en trois mensualités maximum après le séjour, sur demande auprès du service régie centralisée.***

Restauration maternelle et élémentaire	
Quotient familial - Restauration maternelle	
Tranche 1	2,20 €
Tranche 2	2,55 €
Tranche 3	3,00 €
Tranche 4	3,80 €
Tranche 5	4,00 €
Hors commune	6,70 €
Quotient familial - Restauration élémentaire	
Tranche 1	2,55 €
Tranche 2	3,45 €
Tranche 3	3,80 €
Tranche 4	4,35 €
Tranche 5	4,65 €
Hors commune	6,80 €

Tarifs PAI (Projet d'Accueil Individualisé)	
Quotient familial - Restauration maternelle	
Tranche 1	1,15 €
Tranche 2	1,30 €
Tranche 3	1,55 €
Tranche 4	1,95 €
Tranche 5	2,05 €
Hors commune	3,40 €
Quotient familial - Restauration élémentaire	
Tranche 1	1,30 €
Tranche 2	1,75 €
Tranche 3	1,95 €
Tranche 4	2,20 €
Tranche 5	2,35 €
Hors commune	3,40 €

Autres tarifications de la restauration	
Agents communaux/ Adultes	3,05 €
Enseignants	5,10 €
Tarif "1 Euro" (Tarif spécial appliqué aux familles suivies par le CCAS)	

7 - ÉTUDE SURVEILLÉE

Quotient familial – Étude	
Tranche 1	1,40 €
Tranche 2	1,50 €
Tranche 3	1,55 €
Tranche 4	1,65 €
Tranche 5	1,75 €
Hors commune	1,90 €

***Une remise de 10 % est octroyée à la famille ayant 3 enfants participant à l'activité.**

Autre tarification de l'étude surveillée	
Tarif "1 Euro" (Tarif spécial pour l'étude surveillée appliqué aux familles suivies par le CCAS)	

8 - SAISON CULTURELLE Spectacles vivants

Public vigneusien et public résidant sur le territoire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres val de Seine	
0 à 6 ans	4,10 €
de 7 à 12 ans	8,70 €
de 13 à 24 ans	13,80 €
de 25 à 64 ans	16,40 €
65 ans et +	11,80 €
Tarif réduit	13,80 €
<i>Demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA, Personnes en situation de handicap, Groupes de plus de 12 personnes, Carte étudiant plus de 25 ans</i>	
Tarif accordé sur présentation du justificatif correspondant.	
Adhérents aux services jeunesse municipaux et intercommunaux	5,10 €
Spectacle avec mention jeune public : tarif unique (adultes / enfants)	4,10 €

Exonérés :

*Personnes invitées par la production du spectacle selon le contrat de cession
Lauréats des jeux concours organisés par la ville et diverses tombolas (écoles, téléthon...)
Invitations au public des structures municipales et de l'agglomération, convention avec un organisme ou une association (y compris les accompagnateurs) pour faciliter l'accès à la culture des personnes en situation difficile (ex : Centre Social, Cultures du cœur, réussite éducative, conservatoire ...)*

Hors Vigneusien et hors résidents communauté d'agglomération (tarif unique)

21,50 €

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Thomas CHAZAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219106572-20250619-25-132-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2025
Publication : 26/06/2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours
devant le tribunal administratif de Versailles dans
un délai de deux mois à compter de sa publication
ou notification